

Stop béton maintenant

À l'approche des élections, il nous semble important de comprendre comment chacun des candidats qui se propose de nous représenter dans la commune se positionne sur différentes thématiques, alliant aménagement du territoire, logement, préservation des terres agricoles, préservation de la biodiversité et démocratie citoyenne.

Nous vous remercions d'avance pour le temps que vous voudrez bien consacrer à répondre à nos questions.

Nous diffuserons ensuite vos réponses et vos éventuelles abstentions auprès des citoyen·ne·s de la commune.

Pour toute question, vous pouvez vous adresser à info@hoyemont.be.

Ce questionnaire a été rédigé par le collectif « Hoyemont dit non ! » en collaboration avec le Comité de Quartier du Pont-de-Scay, le comité de Poulseur et le collectif « Occupons Le Terrain » dans le cadre de la campagne « Stop béton Maintenant ! ».

Comment vous positionnez-vous quant à ces différents enjeux ?

Positionnez-vous sur une échelle de 1 à 3, le 1 étant défavorable et le 3 favorable. Vous aurez ensuite un espace limité pour expliquer éventuellement votre position.

Si vous ne répondez pas à une question, vous serez considéré comme "sans avis".

1. Plan de secteur et Schéma de Développement Communal

Êtes-vous favorable à

- Revoir le Schéma de Développement Communal de notre commune de manière à préserver les terres agricoles, les forêts et les espaces verts de l'artificialisation, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

Défavorable 1 2 3 Favorable

Commentaire éventuel :

Sans objet

Les terres agricoles, les forêts et les espaces verts sont préservés de l'artificialisation, sauf lorsqu'il s'agit d'équipements propres à la zone (hangar agricole, maison privée d'un agriculteur, hangar pour matériel forestier, ...)

- Adopter un moratoire destiné à refuser toute demande de permis impliquant l'artificialisation de terres agricoles, de forêts ou d'espaces verts, quelle que soit leur affectation au Plan de Secteur ?

1 2 3

Défavorable Favorable

Commentaire éventuel :

Sans objet

Lors d'une demande de permis, c'est toujours l'application des plans réglementaires qui prime. Certains terrains utilisés comme terre agricole sont parfois situés en zone à bâtir, ils sont donc constructibles. Toutefois, le législateur a prévu, via le SDT une modification de cette règle avec une diminution progressive (horizon 2035) puis totale (2050) des terrains pouvant être artificialisés. A terme, cette règle sera généralisée, il n'y a donc pas besoin d'un moratoire.

2. Logement accessible et réhabilitation des espaces déjà artificialisés

Êtes-vous favorable à

- Mettre en place diverses mesures et actions afin de lutter contre les logements inoccupés et faciliter l'accès aux logements déjà existants (taxe communale, partenariat avec agences immobilières sociales...) ? Si oui, lesquelles ?

1 2 3

Défavorable Favorable

Commentaire éventuel :

Chaque citoyen propriétaire peut, s'il le désire, s'engager dans une collaboration avec une AIS afin de mettre son bien en location, il n'est donc pas nécessaire qu'une commune s'implique dans ce processus. En outre, certains bâtiments inoccupés doivent souvent faire l'objet de travaux de mise en conformité qui sont longs. Un bâtiment qui semble abandonné est parfois un projet en cours. Néanmoins, des contraintes communales sont en place pour des situations trop longues (taxe : 50 euros/m de façade et par niveau habitable). De plus, le CPAS gère déjà 6 logements d'urgence et d'insertion. Le CPAS collabore déjà activement avec AIS et Ourthe Amblève Logement.

- Revoir les aides financières à la hausse et revoir les règles d'urbanisme pour faciliter la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et, le cas échéant, la division des logements ?

1 2 3

Défavorable Favorable

Commentaire éventuel :

Sans objet

Les aides financières sont à la hausse de manière constante :

- prêts verts de la Région Wallonne sans intérêt
- augmentation des primes UREBA, la dernière en date de juillet 2023

En ce qui concerne la rénovation, la réhabilitation des bâtiments et/ou la division des logements, ils sont tous autorisés et possibles, moyennant le dépôt d'une demande de permis. On pourrait demander la simplification des procédures mais c'est du ressort de la Région Wallonne, les communes n'étant là que pour les faire appliquer.

3. Terres agricoles

Êtes-vous favorable à

- Réaliser une grande analyse sur le recensement et l'affectation réelle des terres agricoles qui inclurait toutes les terres agricoles (celles situées en zones agricoles au plan de secteur, mais aussi les terres cultivées situées dans d'autres zones au plan de secteur), l'affectation réelle des terres agricoles (prairies permanentes, prairies temporaires, cultures, terres agricoles non-utilisées, etc.), une analyse détaillée des terres agricoles non-utilisées pour l'agriculture (prairie pour chevaux, extension de jardin, cultures non-alimentaires, sapins de Noël, horticulture, agrivoltaïsme, etc.) ?

1 2 3

Défavorable Favorable

Commentaire éventuel :

Il est inutile de faire un recensement, ces cartes existent déjà dans les déclarations de superficie des agriculteurs, ces cartes ne sont simplement pas accessibles. Une démarche vers l'état fédéral pourrait être faite pour rendre ces cartes accessibles au public, après anonymisation.

Certaines pratiques (chevaux, cultures non-alimentaires, horticulture) rentrent dans les critères de l'activité agricole.

Le placement de panneaux photovoltaïques est soumis à permis.

- Élaborer une politique communale ou pluri-communale pour préserver et mettre à disposition des terres agricoles publiques pour la transition agroécologique (installation de nouveaux paysan·ne·s, espaces-tests agricoles, potagers partagés, approvisionnement des restaurations collectives, etc.) ?

1 2 3

Défavorable Favorable

Commentaire éventuel :

C'est une bonne idée, à réserver à l'espace communal. On ne peut préjuger de la prise de position des autres communes sur ce sujet. Sur notre commune, il existe déjà des sarts communaux qui ont une vocation agricole.

- S'engager à garantir que la fonction première de toutes les terres communales actuellement dédiées à l'agriculture reste agricole, qu'importe leur statut au plan de secteur ?

Défavorable 1 2 3 Favorable

Commentaire éventuel :

Sans objet

Pour la fonction, c'est toujours l'application des plans réglementaires qui prime. Néanmoins, il faut à nouveau rappeler (cfr point 1) que l'artificialisation va peu à peu être interdite (échéance 2050).

4. Biodiversité et espaces verts

Êtes-vous favorable à

- Mettre en place une politique de préservation des espaces naturels et de verdurisation des espaces déjà artificialisés afin d'accroître la biodiversité (plantation d'arbres, haies, diminution de l'éclairage public...) ?

Défavorable 1 2 3 Favorable

Commentaire éventuel :

C'est une bonne idée, c'est d'ailleurs dans le programme des IC.

5. Démocratie et accès à l'information

Êtes-vous favorable à

- Élargir l'accès à l'information dans le cadre des enquêtes publiques, rendre plus facile la consultation des documents en ligne et sur papier ?

1 2 3

Défavorable Favorable

Commentaire éventuel :

La réglementation sur les enquêtes publiques est régie par le CODT.
Dans le cas d'une enquête, la consultation des documents sur place est définie par la loi.

La consultation en ligne n'est pas définie, elle serait possible pour autant que :

- certaines données à caractère privé soient retirées (RGPD)
- les données non essentielles à la compréhension d'un projet soient retirées
- l'identification des personnes qui consultent soit possible afin que seules les personnes concernées par le projet (riverains) puissent déposer des remarques.

- Organiser une consultation populaire avant l'élaboration de grands projets, afin de permettre aux habitants de co-créeer et co-décider de l'avenir de leur quartier ?

1 2 3

Défavorable Favorable

Commentaire éventuel :

Sur le principe, d'accord.

Toutefois, la commune n'est que rarement informée des projets à leur entame.

Il peut y avoir une concertation entre le demandeur et la commune au stade avant-projet, avant le dépôt de permis. Mais il peut y avoir des demandes de permis déposées sans contact préalable avec l'administration.

Cela étant, le programme des IC prévoit une participation citoyenne accrue pour les grands projets.

- Co-construire le nouveau Schéma de Développement Communal avec les citoyen-ne-s de la commune à chaque étape de la procédure ? Si oui, de quelle manière ?

1 2 3

Défavorable Favorable

Commentaire éventuel :

Le programme des IC prévoit une participation citoyenne accrue, à découvrir dans le programme.

6. Projets sur la commune de Comblain-au-Pont

Vous engagez-vous à refuser systématiquement l'ouverture de nouvelles voiries dans les espaces verts, peu importe l'affectation de ces zones au plan de secteur ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Commentaire éventuel :

Comme déjà rappelé auparavant, certains espaces considérés comme verts sont en fait une zone ayant une autre affectation (exemple, zone d'habitat).

L'examen du zonage doit primer, on ne peut refuser le développement de projets qui respectent la loi et les règlements, en harmonie avec la typologie du bâti existant.

Chaque cas doit être étudié individuellement.

Vous engagez-vous à refuser tout projet concernant l'ancien camping de Hoyemont qui n'irait pas dans le sens de la réhabilitation du lieu en une zone de verdure pensée comme un havre pour la faune et la flore locales, et en un lieu de tranquillité/sérénité pour les habitants du hameau et à entreprendre un recours au Conseil d'Etat en cas de décisions contraires de la part de la Région Wallonne ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Commentaire éventuel :

Comme déjà indiqué au point 1, lors d'une demande de permis, c'est toujours l'application des plans réglementaires qui prime.

N'étant pas propriétaire du terrain, la commune devra statuer sur la demande du propriétaire et vérifier si la loi et les règlements sont respectés.

Toutefois, un dialogue pourrait être instauré avec le demandeur du projet pour étudier la possibilité de réserver une zone telle que décrite dans la question.

Soutenez-vous la réalisation d'une étude relative à l'impact cumulé de la construction et de l'exploitation du village de vacances (schéma d'orientation locale) ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Commentaire éventuel :

La procédure de marché public reprenant le schéma de développement communal (SDC) et le schéma d'orientation local (SOL) sur l'entiereté de la zone de loisirs de Hoyemont a été décidée au conseil communal de septembre.

Vous engagez-vous à agir en faveur d'une modification du plan de secteur afin que l'ancien camping de Hoyemont redevienne une zone agricole (c'est-à-dire son affectation première) ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Commentaire éventuel :

C'est un leurre de penser qu'on peut aisément modifier un plan de secteur, raison pour laquelle des outils de planification plus récents ont introduit la possibilité de déroger au plan de secteur. Ces dérogations doivent être bien réfléchies afin de garder une possibilité d'évolution, sans verser dans un immobilisme contre-productif.

De plus, qui payera une compensation suite au changement d'affectation du bien le cas échéant?

Êtes-vous favorable à un encadrement plus strict de l'offre de logements touristiques ?

- Défavorable 1 2 3 Favorable
-

Commentaire éventuel :

On est très loin de connaître les dérives de certains villages du sud de la Wallonie. Si un encadrement strict devait voir le jour, il devrait être pensé à un niveau supra-communal voire régional.

Si on constatait une forte augmentation des logements touristiques sur la commune, il serait encore temps de mettre en place un règlement communal restrictif.

Vous engagez-vous à préserver de manière définitive tous les espaces verts de Comblain-au-Pont définis comme ZACC au plan de secteur ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Commentaire éventuel :

Les ZACC étaient à l'origine des zones d'extension d'habitat. Elles sont devenues ZACC sans que les propriétaires (privés, commune, ...) ne soient avertis.

ZACC signifie Zone d'Aménagement Communal Concerté. C'est donc une réserve foncière qu'une commune peut activer en fonction de ses besoins, figer cette affectation signifierait aussi figer une possibilité d'évolution de la commune.

La commune n'envisage pas d'activer cette réserve foncière qui de plus est une propriété privée.

Êtes-vous favorable à la création d'aménagements viables et durables afin d'améliorer la gestion des eaux et des coulées de boue venant en amont du quartier Pont-de-Scay (prairies et route d'Oneux) ?

Ces aménagements auront pour but de protéger vos citoyens et leurs biens face aux inondations de plus en plus récurrentes avec le changement climatique.

1 2 3

Défavorable Favorable

Commentaire éventuel :

Des études sont en cours. Un bureau a été désigné pour réaliser l'étude complète. Le résultat sera présenté très prochainement aux riverains.

Vous engagez-vous à limiter l'imperméabilisation des chemins et voiries qui ne sont pas encore asphaltés (voies vertes, chemins de terre, chemins agricoles...) ?

- Oui
- Non
- Je ne sais pas

Commentaire éventuel :

Oui, sauf nécessité technique.

Il y a eu cette année une demande d'urbanisation à Poulseur qui consistait en la création d'un nombre important de lots sur une parcelle enclavée de la rue des Ecoles. Êtes-vous favorable à la création de nouveaux lotissements à Poulseur ?

Défavorable 1 2 3 Favorable

Commentaire éventuel :

Cette question ne peut recevoir de réponse ciblée sur un seul projet. De manière globale, la commune n'est pas opposée à son développement, dans le respect des règlements, et en harmonie avec la typologie du bâti existant.

Votre profil

Nom et prénom :

Ce questionnaire a été complété de manière collective au nom d'Intérêts Communaux

La liste sur laquelle vous vous présentez :

Intérêts Communaux

La questionnaire touche à sa fin. Souhaitez-vous ajouter un commentaire ?

Le programme des IC sera disponible au moment où il sera décidé de sa publication.

En toute hypothèse, nous veillerons, en concertation avec des représentants des citoyens et dans le cadre légal et réglementaire qui nous est imposé, à assurer le développement urbanistique de notre commune en veillant à préserver son caractère rural en harmonie avec la typologie du bâti existant.

Nous vous remercions de votre participation et vous souhaitons une belle campagne !

Ce contenu n'est ni rédigé, ni cautionné par Google.

Google Forms